

Objet :

Transition écologique du territoire - Programme d'actions « Sotteville Engagée » 2022-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagement dans le cadre de la COP 21 locale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 14 mars 2019 autorisant la Ville à entrer dans la démarche de labellisation Cit'ergie ;

Considérant :

- que la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable, notamment lors de la COP21 Rouen Normandie,
- que la Ville renforce son engagement à travers l'élaboration d'une politique de transition écologique ambitieuse et concertée avec le territoire afin de répondre aux enjeux du changement climatique,
- que le plan d'actions « Sotteville engagée » a été concerté avec les acteurs du territoire lors d'ateliers citoyens et sera prochainement évalué dans le cadre du programme national « Territoire engagé pour la transition écologique » (ancien label Cit'ergie),
- que ce plan d'actions 2022-2025 contribuera aux objectifs de transition écologique fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions « Sotteville engagée » en vue de sa mise en œuvre sur une période de 4 ans (2022 – 2025).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE.

NOTICE EXPLICATIVE N°40

Objet : Transition écologique du territoire - Programme d'actions « Sotteville Engagée » 2022-2025

La Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable sur son territoire. Sa participation à l'Accord de Rouen pour le climat en 2018 témoigne de cette volonté communale de lutter contre le changement climatique. Une vingtaine d'engagements a ainsi été pris à cette occasion dans plusieurs domaines : mobilité, énergie, alimentation, biodiversité et qualité de l'air.

Par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2019, la Ville a renouvelé son engagement en entrant dans le programme national « Territoire engagé dans la transition écologique » (ancien label Cit'ergie) et a souhaité élaborer une politique ambitieuse et concertée en matière de transition écologique.

En coordination avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole, le plan d'actions « Sotteville engagée » a pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique du territoire en permettant de l'adapter à court, moyen et long termes.

Afin de co-construire ce programme d'actions avec les habitants, la Ville de Sotteville-lès-Rouen a sollicité les Sottevillais(es) en leur proposant de participer à cinq parcours sur les thématiques suivantes : énergie, nature en ville, mobilités, alimentations et déchets. Cette concertation est au cœur de la démarche sottevillaise et constitue la 1^{ère} fiche action. Elle a également permis d'identifier des actions citoyennes ayant suscité la plus grande adhésion collective.

Le programme d'actions « Sotteville engagée » vise à accompagner le territoire dans sa transition écologique et à renforcer l'exemplarité de la Ville en matière de développement durable. Il constitue ainsi la feuille de route opérationnelle de la Ville en coordination avec les compétences de la Métropole. Ce programme d'actions sur 4 ans (2022 – 2025) se compose de 11 fiches actions et s'articule autour de 8 thématiques :

- Favoriser la démocratie participative ;
- Faciliter l'ensemble des mobilités pour une ville partagée et apaisée ;
- Promouvoir un urbanisme durable et la transition énergétique du territoire ;
- Développer la nature en ville ;
- Promouvoir une offre alimentaire de qualité, durable et accessible à tous ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs vers une démarche « zéro déchet » ;
- Prévenir et adapter le territoire au changement climatique ;
- Renforcer l'exemplarité de la Ville en matière de transition écologique, notamment à travers un patrimoine communal sobre et performant, une alimentation de qualité, bio et locale dans les écoles, l'intégration de critères environnementaux dans le fonctionnement de services...

Le détail du programme d'actions « Sotteville engagée » est annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, il est précisé que dans le cadre de la démarche de labellisation « Territoire engagé dans la transition écologique » (anciennement CIT'ERGIE) lancée par délibération du 14 mars 2019, le niveau de performance de la Ville dans sa lutte contre le changement climatique sera évalué au regard de la mise en œuvre de son plan d'actions « Sotteville engagée ».

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions « Sotteville engagée » en vue de sa mise en œuvre sur une période de 4 ans (2022 – 2025).